

PAROISSE SAINT COLOMBAN EN PAYS DE QUIMPERLÉ

Secrétariat : secretariat@paroissestcolomban.fr (abonnement au Bulletin)

Site Internet : <http://paroissesquimperle.fr>

Maison paroissiale de Quimperlé ☎02 98 96 03 94

6 rue Langor - 29300 QUIMPERLE

Maison paroissiale de Bannalec ☎02 98 09 79 26

Maison paroissiale de Moëlan-sur-Mer ☎02 98 39 60 48

Maison paroissiale de Riec-sur-Bélon : ☎09 54 50 73 68

Accueil paroissial de Pont-Aven : ☎02 98 06 00 11

Prochain bulletin paroissial le
dimanche 12 novembre 2023



Bulletin paroissial n°653 du 29 octobre au 11 novembre 2023

MESSES DES DIMANCHES ET FÊTES

Toussaint Mercredi 1 ^{er} novembre	Riec	9h00
	Rédéné	
	Quimperlé N-Dame	11h00
	Bannalec	
	Névez	
Défunts Mardi 2 novembre	St David - Quimperlé	10h30
Samedi 4 novembre <i>St Charles Borromée</i>	St Thurien	18h00
	Nizon	
Dimanche 5 novembre <i>St Kerrien, ermite</i>	Quimperlé N-Dame	10h30
	Arzano	
	Moëlan	
Samedi 11 novembre <i>St Martin de Tours</i>	Baye	18H00
	Guilligomarc'h	
	Pont-Aven	
Dimanche 12 novembre <i>St Josaphat</i>	Quimperlé N-Dame	10H30
	Scaër	
	Clohars	

MESSES EN SEMAINE

Mardi 31 octobre <i>St Quentin</i>	18h00	ND de Kerbertrand
Mercredi 1^{er} novembre	TOUSSAINT et DEFUNTS : voir le tableau des dimanches et fêtes	
Jeudi 2 novembre		
Vendredi 3 novembre <i>St Gwenaël, abbé</i>	9h00	Ste Croix
	9H00	Clohars
Mardi 7 novembre <i>St Melaine</i>	14H30	EHPAD Bois-Joly
	18H00	ND de Kerbertrand
Mercredi 8 novembre <i>St Trémeur</i>	18H00	ND de Kerbertrand
Jeudi 9 novembre <i>St Théodore</i>	9H00	Riec-sur-Bélon
	16H30	EHPAD Arzano
	18H00	ND de Kerbertrand
Vendredi 10 novembre <i>St Léon le Grand</i>	9H00	Clohars
	9H00	Ste Croix

Intention de prière du Pape pour le mois de novembre : « Prions pour le Pape, afin que, dans l'exercice de sa mission, il continue à accompagner dans la foi le troupeau qui lui est confié, avec l'aide de l'Esprit Saint ».

Commémoration des fidèles défunts :

- Le mercredi 1^{er} novembre à 14H30 dans les églises de Querrien, Scaër et Tréméven ;
- Le jeudi 2 novembre à 10H30 à la chapelle St David de Quimperlé ;
- Le vendredi 3 novembre à l'issue de la messe de 9H00 à l'église de Clohars-Carnoët ;
- Le samedi 4 novembre à l'église de St Thurien à l'issue de la messe de 18H00 ;
- Le dimanche 5 novembre à l'église d'Arzano, à l'issue de la messe de 10H30.

PRIÈRE DU CHAPELET

Église N-D de l'Assomption (Quimperlé) :

lundi à 17h00. (Attention : NOUVEL HORAIRE)

Chapelet à l'église de Clohars le mardi à 18h ;

Église de Pont-Aven le mercredi à 17H30 ;

Église d'Arzano le mercredi à 18H ;

Chapelle de Trémorvézen (Névez) le jeudi à

10H00. (Attention : NOUVEL HORAIRE)

Grande chapelle de Kerbertrand le jeudi à 17h15

(avant la messe) ;

Église-abbatiale Ste Croix (Quimperlé) : le jeudi à

10H30 ;

Église de Tréméven : le dimanche à 17H30.

ADORATION DU SAINT SACREMENT

Église de Clohars : le mercredi et le samedi de 9h00 à 10h00 ;

Église de Pont-Aven : les mercredis à 18h00 ;

Église-abbatiale Ste Croix de Quimperlé : vendredi après la messe de 9h00, et jusqu'à 18h ;

Église de Tréméven le lundi de 9h30 10h30 ;

Église de Mellac les mardis de 11h00 à 11h30 ;

Église de Locunolé les mercredis de 20h à 20h30.

Église de Scaër les jeudis de 18H à 18H30.

PRIÈRE DES MÈRES : tous les lundis à 10h00

- à la chapelle de Trémorvézen (Névez)
- à la chapelle de Trémalo (Pont-Aven)
- à l'accueil paroissial de Riec-sur-Bélon

LE SACREMENT DE RÉCONCILIATION : Prochaines permanences à la sacristie de l'église abbatiale Sainte Croix (Basse-Ville) de 10h30 à 12H00 les **samedis 4 et 18 novembre** . Il est aussi possible de se confesser **après chaque messe** dominicale ou de semaine, sans rendez-vous.

DEMANDER UNE MESSE POUR UN DÉFUNT



(...)Le lendemain de la Toussaint, le 2 novembre, les chrétiens commémorent tous les fidèles défunts. C'est le temps pour de nombreuses personnes de se rendre au cimetière, de fleurir les tombes de leurs familles et de prier pour ceux qui ne sont plus de ce monde. C'est aussi l'occasion de faire dire des messes pour des proches décédés. Pourquoi et comment faire dire une messe pour les défunts ? Quel est le coût de cette démarche ?

Pourquoi faire dire une messe ? Toute messe est une action de grâce pour le sacrifice de Jésus qui réconcilie les hommes avec son Père. Une messe est donc toujours célébrée « pour tous ». Cependant, l'Église permet aux fidèles de s'associer plus étroitement à ce sacrifice en confiant au prêtre une intention

particulière lors d'une célébration eucharistique. Faire dire une messe pour une intention particulière est une manière de participer plus intensément à la cérémonie.

Il est possible de prier pour de nombreuses intentions, mais la plus courante est celle pour les défunts. Pourquoi prier particulièrement pour nos défunts ? Comme l'explique le Catéchisme de l'Église catholique, « *dès les premiers temps, l'Église a honoré la mémoire des défunts et offert des suffrages en leur faveur, en particulier le sacrifice eucharistique, afin que, purifiés, ils puissent parvenir à la vision béatifique de Dieu.* » (CEC 1032). En offrant une messe, nous aidons les défunts à accéder à la plénitude de la lumière de Dieu grâce à la puissance du sacrifice eucharistique.

« *Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés, bien qu'assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du Ciel* », précise encore le Catéchisme de l'Église catholique. La prière permettra donc aux défunts d'écourter leur temps passer au purgatoire afin qu'ils soient plus rapidement dans le Ciel avec le Christ.

Comment faire dire une messe ? Lorsqu'un fidèle souhaite faire dire une messe pour l'un des défunts de sa famille, les démarches à entreprendre sont assez simples. Il suffit de s'adresser directement à la paroisse, afin de fixer une date [*pour notre paroisse dans les accueils paroissiaux*]. Souvent, les paroissiens choisissent la date du dimanche car ils peuvent être présents à la messe ce jour-là. (..)

Combien coûte de faire dire une messe ? Le montant de l'offrande est proposé par l'Assemblée des Évêques. Actuellement, il s'élève à 18 euros par messe. Il est possible de donner plus ou moins, selon la situation de chacun. Mais en aucun cas la grâce reçue ne dépendra de la somme ! Ce montant n'est donné qu'à titre indicatif et toute participation, si modeste soit-elle, est précieuse. L'offrande de messe est le don que l'on fait au prêtre pour célébrer à cette intention particulière.

Une messe n'a pas de « prix ». On n'achète pas une messe. Il est d'ailleurs plus juste de parler d'offrande plutôt que de prix. L'offrande pour la messe est inscrite dans la tradition. Dès les origines, les fidèles ont voulu participer à l'Eucharistie par des offrandes en nature ou en espèces, destinées à assurer les frais du culte, la subsistance des prêtres, la vie de l'Église. C'est l'origine de la pratique des « honoraires de messe », qui date du 8^{ème} siècle et qui s'enracine dans l'Ancien Testament où le prêtre recevait une part des sacrifices faits à Dieu. Le prêtre doit toujours pouvoir « vivre de l'autel ». La vie matérielle de l'Église et de son clergé repose donc sur cette contribution volontaire des fidèles.

Faire dire une messe, c'est un acte de foi en la puissance du sacrifice du Christ sur la Croix et en la prière de l'Église. En même temps qu'un beau geste de partage de la part des fidèles pour assurer la vie de leur Église.(...)

Solenn VARENNE pour le site Internet Aleteia